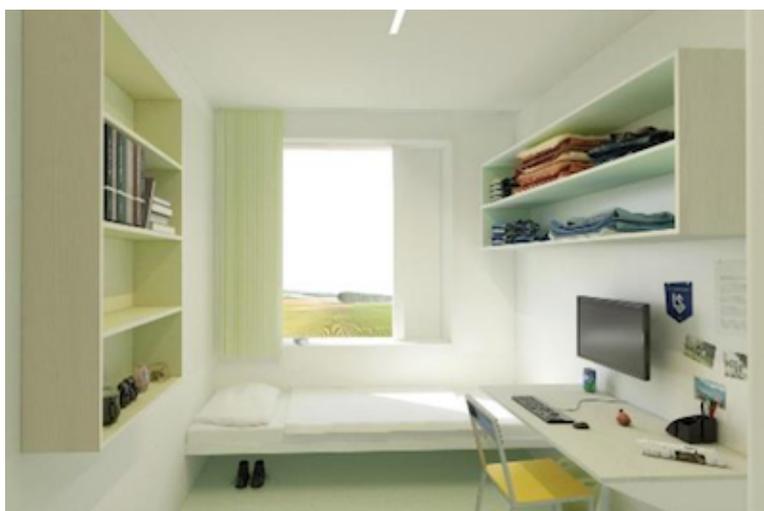


Vers une meilleure réinsertion des individus détenus

Mieux préparer la sortie des personnes détenues, accentuer la lutte contre la récidive: développée de manière participative, la stratégie vaudoise réinsertion 2030 mise sur de nouvelles prestations d'accompagnement et de formation.



© Etat de Vaud

Le Canton de Vaud renforce son action dans le domaine de la réinsertion des personnes détenues, un pilier essentiel de la politique pénitentiaire. Ainsi, la nouvelle stratégie 2030 vise à la fois le maintien du lien vers l'extérieur durant la détention et une meilleure préparation à la sortie. Cette politique de réinsertion en milieu carcéral se développe sur trois volets : le développement des outils et des prestations d'accompagnement et de formation, la création d'infrastructures pénitentiaires pensées pour la réinsertion, ainsi que le renforcement de la coordination interne.

Convaincu qu'une réinsertion qui porte ses fruits doit être ancrée dans les réalités du terrain, le Service pénitentiaire (SPEN) a impliqué à la fois les collaborateurs-trices et les personnes détenues dans l'évaluation des besoins. Une vaste enquête a ainsi confirmé la nécessité de renforcer cet axe essentiel de la politique carcérale afin que chaque individu en détention puisse (re)trouver une place dans la société.

Il est ainsi prévu de travailler sur les compétences sociales — notamment via des cours de gestion des émotions et de communication non-violente, ainsi que l'organisation de groupes de parole —, le travail sur le délit, la formation et la préparation à la sortie. Le Canton continue par ailleurs de développer la justice restaurative en partenariat avec le Swiss RJ Forum et l'Association pour la justice restaurative en Suisse (AJURES).

Nouvelles mesures et infrastructures adaptées

Parmi les principales nouveautés mises en place, le « Programme individuel » doit accompagner la personne détenue tout au long de son parcours carcéral. Il est ainsi visé d'offrir une meilleure continuité entre les établissements, et ce dès les premiers jours, que ce soit en exécution de peine ou en détention avant jugement.

En parallèle, le SPEN développe ses ateliers de production autour d'activités utiles et formatrices, à l'image de la fabrication des plaques d'immatriculation vaudoises, lancé à la fin de l'année 2023 et opérationnel dès le 1^{er} mars prochain. De nouveaux cours sur les compétences transversales ainsi que des formations visant à réduire la fracture numérique sont également déployés depuis l'automne 2023.

La stratégie réinsertion s'appuie également sur des infrastructures pensées pour la formation, la socialisation et le maintien du lien avec l'extérieur. La stratégie réinsertion 2030 prévoit des adaptations de l'existant, comme la future cellule numérique qui a pour objectif d'autonomiser la personne détenue dans ses démarches, maintenir les contacts avec l'extérieur et permettre la formation à distance. Les futures constructions dotées d'espaces dédiés à la réinsertion, comme c'est le cas des projets de la Nouvelle Colonie et de la prison des Grands-Marais, s'inscrivent également dans cette stratégie prioritaire du Conseil d'État, inscrite au programme de législation 2022-2027.

Dans le souci de mettre en œuvre cette politique de manière harmonisée et sur l'ensemble des établissements, le SPEN a renforcé la coordination dans ce domaine avec la création de postes dédiés dans chaque établissement

pénitentiaire et, en novembre 2023, la nomination d'une cheffe de service adjointe chargée de la réinsertion.

(Source : communiqué de presse)

[Voir la brochure](#) « Favoriser une existence sans délinquance ; Comment améliorer la réinsertion des personnes en détention ? », SPEN, novembre 2023, 4 pages